

N° D'ORDRE : 2018-117

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 05**Excusé : 01**Absent : 01**Qui ont pris part
à la délibération : 27**Date de convocation : 6 novembre 2018*SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie -M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain – Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent : M. PAPINIO Raoul.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

11 – BUDGET DE LA COMMUNE – SORTIE D'INVENTAIRE D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de sortir de l'inventaire le bien mobilier ci-après dénommé (matériel de l'ancienne cuisine) :

N° inventaire	N° immobilisation	Nature du bien	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/2017	
99062	2119	Friteuse (matériel restaurant scolaire)	09 /12/1999	3 530.61	0	Don à l'association « La Mandréane »

Monsieur le Maire précise qu'en application de la procédure comptable, il convient de sortir la friteuse, de marque « Charvet » acquise le 9 décembre 1999. Il s'agira alors d'une opération d'ordre non budgétaire effectuée par le Trésor Public.

Monsieur le Maire ajoute que ledit bien fera l'objet d'un don à l'association La Mandréane qui en a fait la demande par un courrier reçu en mairie le 27 septembre 2018.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la sortie de l'inventaire du bien cité ci-dessus et de procéder à son don.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la sortie d'inventaire du bien mobilier.

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'approuver la sortie d'inventaire du bien matériel de l'ancienne cuisine.**
- **D'approuver le don de la friteuse à l'association La Mandréane.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT